



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30  
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 37  
absents représentés : 14  
absents : 3

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Louis GALDOS, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Pierre PECASTAINGS, Michel PENNE, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Jean-Louis VILLENAVE.

**Absents représentés :**

M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Xavier GAUDIO, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Nelly BETAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLEDERE, Mme Catherine COLL a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Éric KERROUCHE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Françoise TROCCARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents : Monsieur Hervé BOUYRIE, Madame Nathalie CASTETS, Madame Chantal JOURAVLEFF.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MORA DAUGAREIL.

**OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - AUTORISATION DE L'ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET DU RECOUVREMENT DES RECETTES DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 JUSQU'À L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

Afin d'assurer la continuité des opérations en cours et des services, il convient d'autoriser l'engagement des dépenses dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans l'attente du vote des budgets primitifs 2019, comme le prévoit l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

En ce qui concerne la section de fonctionnement et jusqu'à l'adoption du budget, le président est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2018.

En section d'investissement, le conseil communautaire peut autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget 2019, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## 1. BUDGET PRINCIPAL

OPERATIONS / CHAPITRE	Budget exécutoire 2018 Section d'investissement Dépenses votées hors remboursement de la dette	2019 Demande d'autorisation section d'investissement
CHAPITRE 204	1 856 000,00 €	464 000,00 €
100 DRAGAGE LAC HOSSEGOR	1 000 000,00 €	250 000,00 €
1000 POLE NUMERIQUE SCIENTIFIQUE	110 000,00 €	27 500,00 €
101 TRAVAUX PÉRENNITÉ PORT QUAIS ESTACADE PLATEFORME	667 400,00 €	166 850,00 €
102 GEMAPI	650 000,00 €	162 500,00 €
901 ETUDE TRÈS HT DÉBIT - TABLETTES	206 000,00 €	51 500,00 €
911 PLUI	524 000,00 €	131 000,00 €
915 CENTRE TECHNIQUE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE	168 900,00 €	42 225,00 €
924 MATÉRIEL BUREAUTIQUE	11 000,00 €	2 750,00 €
928 ACHAT VEHICULES UTILITAIRES	114 600,00 €	28 650,00 €
941 ÉTUDE PISTE CYCLABLE	3 709 000,00 €	927 250,00 €
951 ETUDES SIG	62 800,00 €	15 700,00 €
953 MATERIEL INFORMATIQUE	402 000,00 €	100 500,00 €
955 PANNEAUX DE COMMUNICATION	83 500,00 €	20 875,00 €
957 AIRES GENS DU VOYAGE	51 250,00 €	12 812,50 €
961 REVISION PLH	96 500,00 €	24 125,00 €
964 MATERIELS POUR SERVICES DE MACS	18 000,00 €	4 500,00 €
965 CREATION DE SITE INTERNET	24 300,00 €	6 075,00 €
968 TNI - ECOLES PRIMAIRES	155 500,00 €	38 875,00 €
971 POLE DANSE	11 450,00 €	2 862,50 €
972 PATRIMOINE BATI ET FONCIER	771 600,00 €	192 900,00 €
973 HOTELS SOCIAUX	2 000,00 €	500,00 €
978 AMENAGEMENT URBAIN	44 000,00 €	11 000,00 €
982 PANNEAUX SIGNALETIQUES ZAE	148 400,00 €	37 100,00 €
983 APPLICATION DEDIEE TOURISME ET TRANSPORT	7 500,00 €	1 875,00 €
986 PPI VOIRIE	10 006 000,00 €	2 501 500,00 €
987 ESPACE RESSOURCE	284 500,00 €	71 125,00 €
988 INNOVATION NUMERIQUE	15 000,00 €	3 750,00 €
989 POLITIQUE SPORTIVE DE MACS	1 496 800,00 €	374 200,00 €
992 FUTUR SIEGE DE MACS	2 560 000,00 €	640 000,00 €
994 BUDGET PARTICIPATIF	11 000,00 €	2 750,00 €
996 PERENNITE ZAE COMMUNAUTAIRES	180 000,00 €	45 000,00 €
997 PEPINIERE PEDEBERT	154 010,00 €	38 502,50 €
998 POLE RUGBY	130 000,00 €	32 500,00 €
999 POLE GLISSE	150 000,00 €	37 500,00 €
TOTAL Budget PRINCIPAL	25 883 010,00 €	6 470 762,50 €

## 2. BUDGET AYGUEBLUE

OPERATIONS	Budget exécutoire 2018 Section d'investissement Dépenses votées hors remboursement de la dette	2019 Demande d'autorisation section d'investissement
300 CHAUFFERIE BOIS AYGUEBLUE	136 000,00 €	34 000,00 €
940 TRAVAUX BATIMENTS	408 400,00 €	102 100,00 €
TOTAL Budget AYGUEBLUE	544 400,00 €	136 100,00 €

## 3. BUDGET PÔLE CULINAIRE

OPERATIONS	Budget exécutoire 2018 Section d'investissement Dépenses votées hors remboursement de la dette	2019 Demande d'autorisation section d'investissement
976 POLE CULINAIRE	846 300,00 €	211 575,00 €
TOTAL Budget PÔLE CULINAIRE DE MACS	846 300,00 €	211 775,00 €

## 4. BUDGET TRANSPORT

CHAPITRE	Budget exécutoire 2018 Section d'investissement Dépenses votées hors remboursement de la dette	2019 Demande d'autorisation section d'investissement
CHAPITRE 21	1 003 100,00 €	250 775,00 €
TOTAL Budget TRANSPORT	1 003 100,00 €	250 775,00 €

## 5. BUDGET DECHETS ENVIRONNEMENT

OPERATIONS / CHAPITRE	Budget exécutoire 2018 Section d'investissement Dépenses votées hors remboursement de la dette	2019 Demande d'autorisation section d'investissement
CHAPITRE 204	44 000,00 €	11 000,00 €
980 TRAVAUX ECONOMIES ENERGIE SUR BATIMENTS	833 000,00 €	208 250,00 €
993 GEMAPI	65 800,00 €	16 450,00 €
TOTAL Budget DECHETS ENVIRONNEMENT	942 800,00 €	235 700,00 €

## 6. BUDGET PORT DE CAPBRETON

OPERATIONS / CHAPITRE	Budget exécutoire 2018 Section d'investissement Dépenses votées hors remboursement de la dette	2019 Demande d'autorisation section d'investissement
CHAPITRE 21	462 036,19 €	115 509,05 €
201 DESENSABLEMENT BASSIN PORTUAIRE	100 000,00 €	25 000,00 €
202 RECONFIGURATION PORT DE PECHE	524 351,55 €	131 087,89 €
203 PONTON FO	65 000,00 €	16 250,00 €
TOTAL Budget PORT DE CAPBRETON	1 151 387,74 €	287 846,94 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-1 ;

VU les budgets primitifs 2018 adoptés par délibérations du conseil communautaire en date du 22 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'adoption des budgets de la Communauté de communes pour l'année 2019 n'interviendra pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans un souci de continuité des opérations en cours et des services, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2019, dans les limites prévues par les textes en vigueur ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de prendre acte, concernant la section de fonctionnement, de la mise en recouvrement des recettes et de l'engagement, de la liquidation et du mandatement des dépenses jusqu'à l'adoption des budgets 2019, dans la limite de celles inscrites aux budgets de l'année précédente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, concernant la section d'investissement, à engager, liquider et mandater entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'adoption des budgets 2019, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 6 décembre 2018

